



2023 Table Ronde Mondiale de l'OCDE sur l'égalité d'accès à la justice

*Pour une justice centrée sur les
personnes*

ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE

Ljubljana, Slovénie

6 – 8 décembre 2023

Table ronde mondiale de l'OCDE sur l'égalité d'accès à la justice

La **Table ronde mondiale de l'OCDE 2023 sur l'égalité d'accès à la justice** aura lieu du 6 au 8 décembre 2023 à Ljubljana et sera accueillie par le gouvernement de la Slovénie.

Dans le cadre de [l'Initiative de l'OCDE pour renforcer de la démocratie](#), la Table ronde visera à soutenir les efforts croissants déployés dans les pays pour faire progresser la justice axée sur les personnes en vue de renforcer l'État de droit, de consolider la démocratie et la confiance du public, et de faire progresser la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 16.3 sur la promotion de l'État de droit et la garantie de l'accès à la justice pour toutes et tous.

La table ronde mondiale marquera le premier rassemblement depuis l'adoption de la [Recommandation du Conseil sur l'accès à la justice et les systèmes de justice centrés sur les personnes](#), qui vise à aider les Adhérents à faire progresser l'accès à la justice et à mettre en place les éléments essentiels des systèmes de justice centrés sur les personnes autour de quatre piliers : la conception et la fourniture de services centrés sur les personnes ; les facilitateurs de gouvernance et l'infrastructure ; l'autonomisation des personnes ; et la planification, le suivi et la responsabilisation.

L'événement délivrera des messages clés pour soutenir les discussions internationales à venir visant à améliorer l'accès à la justice et la justice centrée sur les personnes, y compris le Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2024, le Sommet de l'avenir de 2024, et le travail de la Coalition pour l'action en matière de justice et le Dialogue mondial des responsables de la justice.

Jour 1 - Mercredi 6 décembre 2023

[Ateliers techniques pré-conférence](#)

Pré-atelier technique 1 : S'appuyer sur les données pour un accès à la justice centré sur les personnes : Envisager un agenda partagé

09:00 - 12:00

Pré-atelier technique 2 : Accès à la justice pour les enfants et la justice centrée sur l'enfant

14:00 – 17:00

Réception 19:30

Jour 2 - Jeudi 7 décembre 2023

[Remarques préliminaires](#)

9:00 – 9:15

[Discours d'ouverture](#)

9:15 – 9:30

Table ronde de haut niveau

Des systèmes judiciaires réactifs et résilients pour des démocraties saines et la confiance dans les institutions

9:30 – 11:30

Les gouvernements sont aux prises avec de multiples crises et chocs qui menacent la résilience économique, la sécurité et le bien-être. Ils sont confrontés simultanément à des défis structurels tels que le vieillissement des populations et la gestion des transitions verte et numérique, qui nécessitent de profonds changements économiques et sociaux. Alors que les gouvernements exploitent les possibilités offertes par la modernisation rapide, en particulier la numérisation, ils sont également confrontés à un certain nombre de tendances inquiétantes, notamment la montée de la polarisation, la prolifération de la désinformation et le désenchantement croissant à l'égard des processus démocratiques traditionnels.

En conséquence, les gouvernements s'attachent de plus en plus à renforcer la résilience démocratique et la confiance dans les institutions publiques, qui n'est en moyenne que légèrement supérieure à ce qu'elle était après la crise financière mondiale. L'accès à la justice reste un élément essentiel de cette entreprise.

Lorsque les systèmes judiciaires sont accessibles à toutes et tous, qu'ils répondent aux besoins d'un large éventail de la société et qu'ils garantissent l'équité, ils peuvent servir de catalyseur pour renforcer la confiance dans les institutions publiques et les démocraties. Il est essentiel de promouvoir des systèmes judiciaires qui s'adaptent à l'évolution des circonstances, qui répondent aux nouveaux besoins juridiques et qui sont aptes à faire respecter l'État de droit.

Cette table ronde de haut niveau réunira de hauts fonctionnaires des pays membres de l'OCDE et d'autres pays pour réfléchir à l'importance de l'accès à la justice en tant que pilier fondamental de la démocratie et de l'État de droit. Ce sera l'occasion de discuter du rôle de l'ODD 16.3 sur l'état de droit et l'accès à la justice et de la nouvelle Recommandation de l'OCDE sur l'accès à la justice et les systèmes de justice centrés sur les personnes pour soutenir les engagements des pays à placer les personnes au centre de leurs systèmes de justice.

Questions soumises à discussion :

- Comment les systèmes judiciaires peuvent-ils combler efficacement les écarts de confiance entre les citoyens et les institutions publiques et servir de catalyseur pour renforcer la démocratie ?
- Face aux défis actuels, quelles mesures concrètes les gouvernements peuvent-ils prendre pour adapter leurs systèmes judiciaires à l'évolution des besoins juridiques, en favorisant la résilience et l'efficacité ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils promouvoir des systèmes de justice centrés sur les personnes, qui favorisent un sentiment d'appropriation chez les personnes et promeuvent la participation aux processus démocratiques ?
- Quelles approches et technologies innovantes les systèmes judiciaires peuvent-ils utiliser pour améliorer l'accès à la justice et le fonctionnement des systèmes judiciaires ? Les structures institutionnelles et réglementaires actuelles sont-elles adaptées à leur objectif ?
- Quelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour promouvoir l'inclusivité et répondre aux besoins et aux défis auxquels sont confrontées les populations marginalisées et mal desservies ?

Dialogue avec la société civile et les usagers du système judiciaire

Les "personnes" dans la justice centrée sur les personnes : Tirer les leçons des diverses expériences vécues au sein des systèmes judiciaires

11:30 – 13:30

Cette session sera l'occasion pour les décideurs politiques, les organisations de la société civile et les utilisateurs du système judiciaire de discuter des questions à l'intersection de l'accès à la justice et de l'inclusion sociale. Les participants seront invités à échanger sur les stratégies visant à améliorer la réactivité, l'inclusivité et l'efficacité du système judiciaire, en mettant l'accent sur les communautés marginalisées et les populations mal desservies. Il encouragera également le partage des expériences des utilisateurs et mettra en évidence les exemples de réussite, en vue de renforcer la collaboration et d'améliorer l'accès à la justice.

Questions soumises à discussion :

- Quelles sont les expériences, les priorités et les besoins des usagers du système judiciaire et des personnes qui ont besoin de la justice, en particulier celles issues de communautés marginalisées ou de populations mal desservies ?
- Comment pouvons-nous identifier les structures et les problèmes sous-jacents de nos systèmes judiciaires qui entravent l'accès de divers groupes de personnes ?
- Comment les voix et les expériences des usagers de la justice et des organisations qui les représentent peuvent-elles être incluses dans le processus de prise de décision afin de promouvoir l'accès à la justice ?
- Quelles stratégies peuvent être employées pour recueillir des données et des informations afin d'améliorer notre compréhension des exclusions et des inégalités présentes dans les systèmes de justice, et de mesurer les progrès accomplis dans la réduction de ces disparités ?
- Comment les acteurs et les utilisateurs du système judiciaire peuvent-ils collaborer pour identifier et traiter les problèmes de justice communs auxquels les personnes sont confrontées et quelles sont les pratiques de collaboration réussies dans différents pays ?

Photo de famille et pause déjeuner 13:30 – 15:00

Un déjeuner buffet sera offert aux participants.

Discussions politiques d'experts

Session 1 : La Recommandation de l'OCDE sur l'accès à la justice et les systèmes de justice centrés sur les personnes : Garantir l'impact et la mise en œuvre

15:00 – 16:00

La nouvelle [Recommandation de l'OCDE sur l'accès à la justice et les systèmes de justice centrés sur les personnes](#) vise à aider les Adhérents à faire progresser l'accès à la justice et à mettre en place les éléments essentiels des systèmes de justice centrés sur les personnes autour de quatre piliers : la conception et la fourniture de services centrés sur les personnes ; les facilitateurs de gouvernance et l'infrastructure ; l'autonomisation des personnes ; et la planification, le suivi et la responsabilisation. Cette session présentera la nouvelle recommandation, identifiera les lacunes de mise en œuvre pour chaque pilier et discutera des outils et des indicateurs qui peuvent soutenir la mise en œuvre.

Questions soumises à discussion :

- Comment les pays peuvent-ils être soutenus dans la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'accès à la justice et les systèmes de justice centrés sur les personnes ? Quels sont les domaines prioritaires ? Quels sont les outils nécessaires ?
- Quels sont les principaux acteurs et parties prenantes qui doivent être impliqués dans la mise en œuvre d'une approche de la justice centrée sur les personnes, conformément à la Recommandation de l'OCDE ?
- Quelles sont les ressources, les capacités et les infrastructures nécessaires pour soutenir la mise en œuvre d'une approche de la justice centrée sur les personnes ? Quels sont les cadres juridiques, institutionnels et politiques les plus efficaces pour promouvoir une approche axée sur les personnes ?
- Quels sont les orientations, les indicateurs et les outils nécessaires pour évaluer l'efficacité et le succès des efforts de mise en œuvre ?

Pause café 16:00 – 16:15

Session 2 : Mieux gérer les défis et les risques qui se posent aux systèmes judiciaires dans le contexte des grandes tendances mondiales

16:15 – 17:30

Le paysage des systèmes judiciaires est en constante évolution, influencé par des facteurs allant des avancées technologiques aux changements sociétaux, apportant avec eux de nouveaux risques. Les approches existantes doivent s'adapter pour rester efficaces. Les technologies numériques et l'essor de la cybercriminalité en particulier représentent un nouveau défi pour les systèmes judiciaires et les services répressifs, qui exigent des efforts coordonnés de la part de divers acteurs afin de protéger les personnes déjà en situation de vulnérabilité, telles que les femmes, les enfants et les jeunes.

Cette session explorera les moyens de mieux gérer les risques et les défis qui se présentent dans le système judiciaire. Elle examinera comment les identifier et les atténuer efficacement, notamment par une collaboration intersectorielle avec les agences gouvernementales, les organisations communautaires et les parties prenantes afin de développer des stratégies proactives. Elle abordera une série d'initiatives, notamment des programmes d'intervention précoce, des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées, ainsi que le partage et l'analyse de données.

Une attention particulière sera accordée aux mesures visant à prévenir et à résoudre les problèmes qui se posent aux systèmes judiciaires dans le domaine numérique, en examinant les obstacles et les solutions possibles pour parvenir à l'accès à la justice pour toutes et tous.

Questions soumises à discussion :

- Comment les technologies numériques et d'autres changements sociaux façonnent-ils les risques et les défis qui se posent aux systèmes judiciaires ? Quels défis spécifiques les technologies numériques créent-elles pour l'accès à la justice ?
- Quelles stratégies peuvent être employées pour atténuer efficacement les risques et les défis qui se posent aux systèmes de justice ? Existe-t-il des stratégies spécifiques ciblant des groupes tels que les enfants et les jeunes ? Quels enseignements peut-on tirer d'autres secteurs ?
- De quelle manière les acteurs du secteur de la justice (y compris le gouvernement, les organisations communautaires, l'éducation, les services sociaux, les soins de santé) peuvent-

ils collaborer pour promouvoir la sensibilisation du public aux droits légaux et mettre en place des programmes d'intervention précoce ?

- Quels sont les obstacles réglementaires et juridictionnels qui entravent le traitement des questions juridiques et des litiges survenant dans l'environnement en ligne ? Quelles stratégies peuvent être employées pour renforcer l'autonomisation et la sensibilisation aux questions juridiques dans l'espace numérique ?
- Comment les gouvernements, les entreprises technologiques, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes peuvent-ils collaborer pour prévenir les problèmes juridiques liés aux interactions numériques ?

Réception informelle 19:30

Jour 3 - Vendredi 8 décembre 2023

Discussions politiques d'experts

Session 3 : Faire progresser l'accès à la justice pour tous : ne laisser personne de côté

9:00 – 10:30

Cette session souligne l'importance de l'accès à la justice pour tous, conformément à la cible 16.3.3 de l'ODD de ne laisser personne de côté, en mettant l'accent sur les besoins des personnes en situation de vulnérabilité, telles que les enfants, les migrants, les personnes handicapées, les personnes LGBTQIAP+, les groupes autochtones et autres groupes raciaux, ethniques et religieux, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales ou éloignées. Reconnaisant les défis persistants auxquels des groupes spécifiques sont confrontés dans l'accès à la justice, cette session identifiera les meilleures pratiques et stratégies pour promouvoir des systèmes de justice inclusifs, fondés sur les droits et équitables et pour concevoir des services de justice centrés sur les personnes.

Questions soumises à discussion :

- Quels progrès ont été réalisés dans la promotion de l'accès à la justice pour tous, y compris les groupes en situation de vulnérabilité ? Quelles sont les réalisations notables et les bonnes pratiques, notamment en matière d'utilisation :
 - des services spécialisés, des adaptations procédurales et des garanties nécessaires pour assurer un système judiciaire inclusif et sensible à la culture ;
 - des approches communautaires et de justice réparatrice ;
 - la collaboration entre plusieurs parties prenantes, la sensibilisation équitable, la communication et la coordination ;
 - des initiatives d'autonomisation juridique, de renforcement des capacités et de sensibilisation adaptées aux besoins et aux contextes spécifiques de ces personnes et de ces groupes ; et
 - des systèmes visant à garantir que les communautés marginalisées (par exemple, en raison de la langue qu'elles utilisent, de leur origine ethnique, de leur race ou de leur origine nationale) ne se voient pas refuser l'égalité d'accès aux services, aux recours, aux ressources et à la justice en général, et comment peuvent-elles œuvrer à la modification des politiques, des pratiques et des règles qui en entravent l'accès ?

- Quels sont les défis ou les obstacles spécifiques rencontrés par les pays dans l'intégration d'une approche centrée sur l'enfant au sein des systèmes de justice ? Comment les systèmes de justice peuvent-ils garantir une véritable participation des enfants, en respectant leur voix et leur point de vue ? Existe-t-il des mécanismes qui ont réussi à intégrer les réactions et les expériences des enfants dans les réformes de la justice ?

Pause café 10:30 – 11:00

Session 4 : Mesurer la centralité des personnes et l'accès à la justice

11:00 – 12:30

Cette session soulignera l'importance des approches fondées sur des données probantes pour améliorer les systèmes de justice, en particulier par le biais des systèmes de mesure de la justice, conformément à l'objectif de développement durable 16.3.3 et à **la recommandation de l'OCDE sur l'accès à la justice et les systèmes de justice centrés sur les personnes**. Il examinera l'importance des cadres, de la réglementation, des normes, des ressources adéquates et de la coopération pour permettre la collecte, l'utilisation, le suivi et l'évaluation des données dans l'ensemble du secteur de la justice. Enfin, il discutera des progrès et des prochaines étapes nécessaires pour rendre compte de l'ODD 16.3.3.

Questions soumises à discussion :

- À quoi pourraient ressembler un cadre de mesure et des indicateurs clés pour évaluer la justice centrée sur les personnes ? Comment les méthodes de collecte de données peuvent-elles être améliorées pour générer les données nécessaires ? De quelle manière les systèmes judiciaires peuvent-ils exploiter les données pour améliorer les opérations, prendre des décisions et améliorer les résultats ?
- Comment les pays peuvent-ils évoluer vers des cadres normalisés pour la collecte et la gestion des données relatives à la justice axée sur les personnes ?
- Comment les pays progressent-ils dans l'établissement de rapports sur l'ODD 16.3.3, qui porte sur la promotion de l'État de droit et l'égalité d'accès à la justice pour toutes et tous ? Quelles sont les difficultés rencontrées pour aligner les pratiques nationales en matière de données sur la justice avec le cadre des ODD, et comment les surmonter ?

Déjeuner 12:30 – 14:00

Un déjeuner buffet sera offert aux participants.

Session 5 : Promouvoir l'innovation dans les services de justice

14:00 – 15:30

Cette session se concentrera sur le potentiel de l'innovation et de la transformation numérique dans la justice, tout en reconnaissant l'importance de gérer les risques qui y sont associés grâce à des mécanismes de gouvernance solides. Elle examinera comment les technologies numériques, y compris les technologies émergentes, peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité et la réactivité des systèmes de justice, à la fois dans les tribunaux et en dehors. Elle abordera également les modèles innovants de prestation de services juridiques, la collaboration avec les institutions universitaires et non gouvernementales et le développement de mécanismes de résolution des litiges en ligne. En outre, elle abordera la nécessité de doter la main-d'œuvre du secteur de la justice des compétences nécessaires pour s'adapter aux avancées technologiques et à l'évolution des besoins, tout en garantissant une approche de la justice centrée sur les personnes.

Questions soumises à discussion :

- Comment le secteur de la justice peut-il assurer une solide gouvernance numérique et des données, y compris l'utilisation éthique des données et des technologies émergentes ?
- Quels sont les défis et les risques liés à la transformation numérique de la justice, et comment les atténuer en collaborant avec des experts et l'industrie pour garantir une approche de la justice éthique et centrée sur les personnes ?
- Quels sont les exemples récents d'autres innovations, y compris les modèles créatifs de prestation de services juridiques et le continuum de résolution des litiges ? Existe-t-il des pratiques innovantes pour garantir que les services de justice atteignent les communautés marginalisées ou éloignées ? Comment les partenariats entre les secteurs public et privé, les ONG et les institutions universitaires façonnent-ils l'innovation dans le secteur de la justice ?
- Quelles sont les compétences nécessaires pour aider le personnel du secteur de la justice à s'adapter aux changements technologiques, à promouvoir l'innovation et l'attention portée aux personnes et à garantir que le secteur de la justice est adapté à son objectif ? Comment faire en sorte que ces initiatives de renforcement des compétences soient inclusives et s'adressent à l'ensemble des professions ?

Ateliers collaboratifs

16:00 – 17:30

Les ateliers collaboratifs ont pour but de rassembler des participants ayant des expériences et des compétences diverses pour concevoir et développer collectivement des solutions, des stratégies et des initiatives. Ces ateliers visent à tirer profit des différentes perspectives et connaissances afin de générer des idées innovantes, d'identifier les défis et de formuler des recommandations pratiques.

Atelier 1 : La réglementation pour l'accès à la justice

La réglementation joue un rôle essentiel dans la garantie d'un accès égal à la justice pour tous. Elle a des implications importantes sur le niveau d'ouverture du marché juridique au-delà des cabinets d'avocats et autres services juridiques privés. Cet atelier explorera les options pour un cadre juridique solide nécessaire à la promotion de l'accès à la justice et identifiera les moyens de réduire les barrières réglementaires et de développer des solutions innovantes pour faciliter et améliorer l'accès à la justice. Il visera à identifier les bonnes pratiques en matière de réforme réglementaire pour l'accès à la justice, y compris la suppression des obstacles superflus, la rationalisation des processus et la promotion de la transparence.

Questions soumises à discussion :

- Quels sont les principaux obstacles réglementaires qui empêchent l'égalité d'accès à la justice pour toutes et tous et la fourniture de services de justice centrés sur les personnes ? Quels pourraient être les éléments d'un cadre réglementaire qui favorise l'accès à la justice pour toutes et tous, y compris les populations marginalisées et vulnérables ?
- Comment les évaluations d'impact de la justice ou de la réglementation peuvent-elles garantir que les réglementations ne créent pas d'obstacles inutiles à l'accès à la justice ? Quel rôle l'engagement des parties prenantes et la consultation publique peuvent-ils jouer dans l'élaboration de réglementations efficaces et accessibles en matière de justice ?
- Quels sont les exemples de bonnes pratiques pour rationaliser les processus réglementaires dans le secteur de la justice en garantissant la responsabilisation et la transparence ? Quels

sont les défis et les opportunités liés à l'adaptation des cadres réglementaires pour tenir compte des avancées technologiques et de la numérisation, ainsi que des nouvelles formes de services juridiques et de justice dans le secteur ?

Atelier 2 : Mesurer et améliorer l'accès à la justice dans les services judiciaires

Cet atelier mettra l'accent sur la mesure et l'amélioration de l'accès à la justice et de la justice centrée sur les personnes dans les services judiciaires, y compris pour les groupes vulnérables. Il explorera les éléments d'un cadre de mesure complet pour évaluer l'accès à la justice et la justice centrée sur les personnes, en s'appuyant sur les pratiques des pays. La discussion mettra également en évidence les approches d'évaluation et de suivi permettant de mesurer en permanence la performance des services de justice en temps réel, en mettant en évidence les points forts et ceux nécessitant une intervention.

Questions soumises à discussion :

- Quels sont les éléments constitutifs, notamment en termes de besoins en données et de culture organisationnelle, dont les systèmes judiciaires ont besoin pour mesurer l'accès à la justice et être centrés sur les personnes ?
- Quels sont les exemples de tels cadres dans les différents pays, et pourrait-il y avoir un modèle générique pour soutenir les efforts de mesure dans l'ensemble de la communauté de l'OCDE ? Quel pourrait être le rôle de l'OCDE dans la promotion de ces cadres ?
- Comment les systèmes judiciaires déploient-ils le suivi en temps réel pour évaluer la performance des services judiciaires ? Quels sont les outils ou les technologies qui ont permis de recueillir ces données en temps réel et de les traduire en informations exploitables ?

Atelier 3 : Renforcer l'efficacité et l'efficience des systèmes judiciaires : évaluer l'optimisation des ressources et l'impact

Placer les personnes au centre des systèmes de justice nécessite une approche fondée sur les résultats et les preuves et axée sur ce qui fonctionne, pour obtenir des résultats équitables pour les personnes. Cet atelier se penchera sur la nécessité de disposer de mesures ou de cadres cohérents pour évaluer l'optimisation des ressources et l'impact sur la justice. Il examinera des exemples de bonnes pratiques, ainsi que les principales lacunes et les principaux obstacles qui entravent les travaux sur l'optimisation des ressources et les évaluations de l'impact sur la justice. L'atelier vise à identifier des stratégies et des recommandations pour améliorer la capacité du pays à mesurer l'optimisation des ressources et les impacts dans le secteur de la justice.

Questions soumises à discussion :

- Les évaluations de l'optimisation des ressources et de l'impact sur la justice sont-elles les meilleures méthodes pour orienter les investissements dans la justice ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?
- Comment pouvons-nous mesurer de manière cohérente l'optimisation des ressources et l'impact sur la justice des interventions politiques dans le système judiciaire ? Quelles sont les méthodologies et les approches actuellement utilisées ? Existe-t-il des enseignements tirés d'autres secteurs pour mesurer efficacement les coûts, les bénéfices et les impacts sur la justice de ces interventions ?

- Quels sont les facteurs à prendre en considération lors de l'élaboration de mesures ou de cadres pour l'évaluation de l'optimisation des ressources et de l'impact de la justice dans le système judiciaire ?
- Quels sont les défis liés aux données, aux méthodologies ou à l'engagement des parties prenantes qui entravent les évaluations de l'impact et de l'optimisation des ressources de la justice ? Comment remédier à ces lacunes et obstacles en matière de données probantes afin d'améliorer leur utilisation dans le système judiciaire ?